MHR *Connexions*

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 14 Numéro 4 *avril 2014*

Égalité des chances et absence de discrimination

THE MANITOBA HUMAN RIGHTS COMMISSION
LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU MANITOBA

http://www.manitobahumanrights.ca/index.fr.html

Un auteur-interprète suscite l'enthousiasme des élèves lors de son intervention à la conférence des jeunes sur les droits de la personne DREAM

Keith Macpherson a dit aux élèves d'ignorer leur saboteur intérieur et les a incités à faire preuve de courage et à avoir de grandes ambitions.

Pour de nombreux élèves, les activités d'apprentissage sur les droits de la personne et la discrimination à la conférence des jeunes sur les droits de la personne DREAM (RÊVER) ont été « géniales » et « inspirantes ».

D'abord, près de 160 élèves et enseignants des régions rurales du Manitoba se sont rendues à Shilo (Manitoba) tôt le mardi 15 avril. Immédiatement avant la conférence, les élèves ont été surpris par un « rassemblement éclair » des élèves de Steppin' Time Dance Studio, qui les a amusés et préparés aux activités de la journée.

Keith Macpherson, l'auteur-interprète manitobain, a enthousiasmé les élèves lors de son intervention à la conférence de Brandon et à celle de Winnipeg le lendemain. Par l'intermédiaire d'histoires et de chansons, il a parlé aux élèves de leur « saboteur intérieur », cette partie de notre subconscient qui, selon Keith, nous freine et nous empêche d'aller de l'avant ou de faire ce qu'il faut. Ce saboteur, affirme Keith, exerce un effet sur la confiance et l'estime de soi.

Parfois, les élèves acquiesçaient d'un signe de tête; à d'autres moments, ils riaient; ils chantaient aussi en chœur à l'occasion. Les réactions face à Keith allaient de l'étonnement à l'amusement, et ce, dans un esprit d'apprentissage.

Les élèves et les enseignants ont également bien réagi aux invités de la table ronde de DREAM. À Brandon, Grace Kang, Corey Cook et Bowen Wallis ont pris part à l'activité. Grace a raconté son expérience de la pauvreté tandis que Corey a parlé des drogues, de l'alcool, des gangs et de la violence, qui ont fait partie de son quotidien. Il rêvait d'une meilleure vie et a atteint son but. L'élève Bowen Wallis était le dernier conférencier de la table ronde. Il a fasciné le public en racontant sa recherche d'une cause à appuyer, sa campagne de financement et sa recherche d'une bonne organisation caritative pour s'assurer que l'argent amassé allait directement aux personnes dans le besoin. Tous ces conseils étaient donnés par un élève de 6e année.

Suite à la page 2

Les droits en question
par Azim Jiwa, directeur général
Ma première conférence des jeunes

Pendant mon mot de bienvenue aux élèves à la conférence des jeunes DREAM, je leur ai confié que, tout comme eux, j'assistais à ma première conférence des jeunes sur les droits de la personne.

Quand j'ai obtenu le poste de directeur général de la Commission des droits de la personne, j'étais enthousiaste à propos des initiatives pour les jeunes. C'était, selon moi, la meilleure manière de s'assurer que les jeunes comprenaient leurs droits et diffusaient le message. L'image que je me faisais des conférences pour les jeunes s'est rapidement concrétisée, et j'avoue qu'un aspect m'a complètement surpris : la formidable énergie qui rayonnait tout au long de la journée. Les conférences étaient électrisantes.

À Shilo, ce sont les danseurs de Steppin' Time qui ont enflammé la foule par un rassemblement éclair immédiatement avant le début de la conférence. À Winnipeg, les danseurs n'étaient pas présents, mais le personnel a joué leur rôle, produisant la même poussée d'énergie. Cette énergie a rayonné pendant la plus grande partie de la journée.

Les moments qui m'ont marqué durant la journée ont été l'intervention de Keith Macpherson comme conférencier principal et les discours inspirants de la table ronde DREAM accompagnés des réactions des élèves. Chaque jeune invité à la table ronde a touché le public à sa façon et a contribué à ce que les élèves comprennent la discrimination fondée sur la pauvreté, sur l'ascendance et, comme la conférencière Megan Fultz l'a dit, sur les niveaux d'habiletés différents selon les personnes.

J'ai tout particulièrement souri intérieurement quand j'ai écouté Bowen Wallis, jeune élève de 6e année de la Erickson Elementary School. Après avoir réussi à amasser des fonds pour bâtir une école dans une région rurale de la Chine, il a expliqué aux élèves participant à la conférence comment prendre en charge des projets semblables et choisir la bonne organisation caritative pour que l'argent recueilli soit acheminé aux bonnes personnes.

Le nom DREAM était idéal pour qualifier la conférence dont le but est non seulement d'inspirer et de motiver les élèves, mais aussi d'entrer en contact avec les élèves et de leur faire comprendre qu'ils ont du pouvoir sur la façon dont ils pensent et se sentent. Comme Keith Macpherson le dirait, « ne laissez pas ce saboteur intérieur » vous empêcher d'atteindre votre potentiel. Si vous pensez que la journée va être bonne, il y a des chances que ça sera le cas. Si vous pensez que vous ne pouvez pas réussir par peur ou parce que vous manquez de confiance, croyez le contraire.

Félicitations au personnel et aux participants!

Suite de la page 1

À Winnipeg, Megan Fultz, récipiendaire de la Bourse Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse, s'est joint à la table ronde de DREAM. Elle a dit qu'elle ne croyait pas vraiment que les gens avaient des incapacités, mais plutôt qu'ils avaient divers niveaux d'habiletés. Elle a aussi parlé de l'intimidation qu'elle a vécue quand elle était plus jeune et de la façon dont elle s'en est sortie.

La conférence de Winnipeg a fait salle comble : 200 élèves ou enseignants y ont participé. Les écoles de Winnipeg étaient représentées, mais aussi les écoles Juniper School de Thompson et Sagkeeng Junior High.

Les danseurs de la troupe Steppin' Time sortent de la foule et se dirigent vers la scène pendant que la chanson à succès « Happy » de Pharrel Williams commence à jouer.

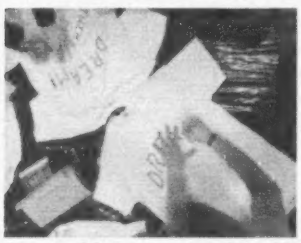

Des t-shirts servent de toile pour des œuvres artistiques et des mots de sagesse.

« Il existe toute une gamme d'habiletés. Je peux chanter et jouer un instrument, mais je ne peux pas courir un marathon. »
Megan Fultz

Les deux conférences ont commencé par un mot d'ouverture d'Azim Jiwa, directeur général de la Commission, qui a expliqué pourquoi cette conférence portait le nom DREAM. « Nous avons décidé d'appeler cette conférence DREAM parce qu'à l'origine, les droits de la personne étaient un rêve d'égalité pour tous, a-t-il expliqué. Nous croyons que cette conférence vous guidera dans votre propre cheminement en matière de droits de la personne. »

À Shilo, le lieutenant-colonel Stephen D. Joudrey, commandant de base, a aussi accueilli les élèves en leur disant qu'il aurait aimé avoir eu l'occasion de participer à une conférence comme celle-ci quand il était jeune. Il a ajouté qu'il était convaincu que les jeunes présents apporteraient leur contribution au cours des 50 prochaines années.

Pam Roberts, coprésidente de la conférence des jeunes, a félicité tous les enseignants qui ont emmené leurs élèves à ces conférences. « Ces enseignants reconnaissent que les jeunes doivent connaître non seulement leurs droits au Manitoba, mais aussi les responsabilités qu'ils ont en matière de protection des droits des autres. Les élèves ont un potentiel illimité, et l'effet d'entraînement est impressionnant. Ils travaillent non seulement à mettre en place un climat de respect dans les écoles, mais aussi à bâtir un monde respectueux, plus sain et exempt de discrimination. »

Il est apparent que chaque année ces conférences prennent de l'ampleur et deviennent de plus en plus populaires. Dans cette optique, la planification des conférences de 2015 a déjà commencé. La Commission pense cibler les élèves de la 6e à la 8e année étant donné que tous les indicateurs portent à croire que ces élèves ont l'âge idéal pour participer à des discussions sur les droits de la personne et sur les responsabilités connexes. Les annonces relatives aux prochaines conférences seront publiées sur Facebook et sur le site Web de la Commission.

Des changements sont apportés à la *Loi sur les statistiques de l'état civil* à la suite d'une plainte

La Commission des droits de la personne du Manitoba est ravie de la teneur des changements proposés à la *Loi sur les statistiques de l'état civil*, qui n'exigera plus que les Manitobaines et les Manitobains subissent une chirurgie pour changement de sexe pour modifier la mention du sexe sur un certificat de naissance. Le projet de loi 56 (Loi modifiant la *Loi sur les statistiques de l'état civil*) a été déposé le 24 avril 2014.

Le directeur général de la Commission des droits de la personne du Manitoba, Azim Jiwa, a déclaré que cette modification de la *Loi sur les statistiques de l'état civil* était la bienvenue. « Par le passé, une preuve de chirurgie pour changement de sexe était requise. Une plainte de violation des droits de la personne déposée par un particulier a ouvert la voie à un règlement systémique. »

La Commission a informé le Bureau de l'état civil de la plainte et à la suite de la médiation, le Bureau a formé des groupes de travail avec diverses parties intéressées pour examiner la *Loi* et proposer des modifications.

L'Ontario a été la première administration au Canada à apporter des modifications similaires à ses critères. En avril 2012, un tribunal des droits de la personne de l'Ontario a conclu que les mesures législatives obligeant les personnes à subir une chirurgie pour changement de sexe avant de pouvoir faire modifier la mention du sexe sur leur bulletin d'enregistrement de naissance étaient discriminatoires. La décision affirme que l'obligation de subir une intervention accentue les désavantages et les stéréotypes auxquels font face les membres de la communauté des personnes transgenres et renforce l'idée préconçue selon laquelle ces personnes doivent subir une opération pour pouvoir vivre selon le sexe qu'elles ressentent.

Au Manitoba, en vertu des dispositions législatives proposées, une personne née dans la province peut demander un changement à son bulletin d'enregistrement de naissance et à son certificat de naissance en fournissant une déclaration solennelle à l'appui de leur demande et un document écrit émanant d'un professionnel de la santé. En se conformant à des critères semblables, les citoyens canadiens domiciliés au Manitoba depuis au moins un an pourraient demander la délivrance d'un certificat de changement de mention du sexe.

Le terme « transgenre » fait référence aux personnes dont la perception de soi, particulièrement en tant qu'homme ou femme, diffère des attentes sociales fondées sur le sexe biologique. Cela inclut les transsexuels, les intersexués ainsi que d'autres personnes.

En 2012, les modifications apportées au *Code des droits de la personne* du Manitoba ont permis d'ajouter l'identité sexuelle et les désavantages sociaux à la liste des caractéristiques protégées contre la discrimination.

Le 17 avril 2014, de nombreuses personnes ont visité le kiosque de la Commission à l'occasion de la Journée du droit et ont répondu au jeu-questionnaire ci-dessous. Fran Wiebe a remporté un chèque-cadeau échangeable à la librairie McNally Robinson comme prix de participation.

1. Quelles mesures législatives vous protègent contre la discrimination au Manitoba?
   a) La *Charte canadienne des droits et libertés*
   b) Le *Code des droits de la personne* du Manitoba
   c) La *Loi canadienne sur les droits de la personne*

2. En quelle année le *Code des droits de la personne* du Manitoba a-t-il été modifié pour inclure la protection contre la discrimination fondée sur les désavantages sociaux et l'identité sexuelle?
   a) 1987 b) 2008 c) 2012

3. Environ 75 % des plaintes pour violation des droits de la personne au Manitoba sont dans le domaine suivant :
   a) l'emploi b) le logement c) les services

4. Sur quelle base sont le plus fréquemment fondées les plaintes à la Commission des droits de la personne?
   a) les incapacités b) l'âge c) la religion

Réponses : 1. b) 2. c) 3. a) 4. a)